

# Communiqué de presse

Paris, le 04/07/2016

## Un grand pas pour la coopération, Une nouvelle ère pour l'intérêt général des professions réglementées

---

Le **30 mars 2016** est une date à retenir pour le mouvement coopératif et pour l'intérêt général des professions réglementées.

En audience publique, le Comité National du Tableau, instance indépendante rattachée au Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, a validé l'inscription de FINACOOOP, devenant ainsi la **première coopérative d'intérêt collectif (SCIC) d'expertise comptable française**. Cassant le refus d'inscription prononcé le 25 septembre 2015 par l'Ordre des Experts-Comptables de Paris-Ile-de-France et mettant un terme à 7 mois de procédure juridique, cette **décision historique** ouvre une **nouvelle ère pour les dizaines de professions réglementées** (architectes => *procédure en cours d'une SCIC bloquée par l'Ordre des Architectes (!)*, avocats, notaires, greffiers, ...) encore dépourvues de structures coopératives d'utilité sociale et environnementale.

Cette victoire symbolise le **mariage** entre la **loi Hamon sur l'économie sociale et solidaire (ESS)** du 31 juillet 2014 reconnaissant ce mode d'entreprendre adapté à tous les domaines de l'activité humaine, et la **loi Macron** du 6 août 2015 autorisant **toutes les formes juridiques** d'exercice professionnel dans l'ensemble des professions réglementées.

Forme la plus en phase avec la loi ESS, la **SCIC** est la dernière née du droit coopératif français. Apparue en 2001, elle se donne pour objet la recherche d'une **utilité sociale** définie collectivement via une **gouvernance démocratique** associant l'ensemble de ses **parties prenantes**.

FINACOOOP, ses associés salariés, partenaires, et clients bénéficiaires (150 en seulement 1 an d'activité => *nous ne rachetons pas de clientèle tout comme nous ne serons jamais à vendre*) se félicitent de cette avancée significative pour l'ESS. FINACOOOP ambitionne désormais de devenir le **cabinet pluri-compétences de référence pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire**, mouvement grandissant de l'économie française puisqu'il représente 10% du PIB français avec une croissance d'emplois créés de 26% entre 2010 et 2015 (contre 7% sur l'ensemble des emplois privés).

### *Le défi est de taille pour FINACOOOP, et les chantiers de l'été officiellement lancés !*

- ☺ Lancement du **site internet** et d'un **blog de référence de l'ESS** => [www.finacoop.fr](http://www.finacoop.fr)
- ☺ Création de **5 emplois** dès septembre 2016
- ☺ Recherche de locaux avec d'autres métiers supports (professions du droit et du chiffre, communication, financement, innovation sociale, ...) pour créer une **Maison de l'ESS**
- ☺ **Essaimage territorial**
- ☺ R&D visant à créer le **premier logiciel libre d'expertise comptable**
- ☺ Recherches sur le **droit coopératif** et de l'ESS, **l'intérêt général des professions réglementées**
- ☺ **2<sup>ème</sup> Tour de France ESS-ESUS** à la rencontre d'entrepreneurs à la rentrée 2016
- ☺ **Livre-Blanc Loi ESS n°2, partenariats** avec les acteurs clés de l'ESS, **nouvelles missions, ...**

#### FINACOOOP

Coopérative d'intérêt collectif (SCIC SAS) à capital variable d'Expertise comptable et financière, Révision coopérative

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris-Ile-de-France  
Siège social : 11 rue du Croissant 75002 PARIS | Code NAF : 6920Z - Activités comptables  
SIRET : 820 273 589 00011 | RCS de Paris N° 820 273 589 | TVA : FR 37 820273589

[www.finacoop.fr](http://www.finacoop.fr) - Tél. : 06 61 46 85 34 - [contact@finacoop.fr](mailto:contact@finacoop.fr)

Facebook : [FINACOOOP](https://www.facebook.com/FINACOOOP) | Google+ : [FINACOOOP](https://plus.google.com/+FINACOOOP) | LinkedIn : [FINACOOOP](https://www.linkedin.com/company/finacoop) | Skype : [finacoop](https://www.skype.com/finacoop) | Twitter : [FINACOOOP](https://twitter.com/FINACOOOP)